

Montréal, le 26 octobre 2016

**Paule Hamelin**  
Ligne directe : 514-392-9411  
Télec. : 514-876-9011  
paule.hamelin@gowlingwlg.com

**VIA LE SDÉ**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
C.P. 001, Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Sujets en vue de la rencontre technique relativement aux normes du bloc VI**  
**Dossiers de la Régie : R-3944-2015, R-3949-2015 et R-3957-2015**  
**Notre dossier : L113490007**

---

Chère consœur,

Pour donner suite à la lettre de la Régie de l'énergie du 13 octobre dernier relativement aux dossiers mentionnés en titre, nous désirons aborder les sujets ci-après mentionnés lors de la séance de travail prévue pour le 10 novembre prochain.

Au niveau de la BAL-001-2, nous désirons pouvoir poser des questions relativement à son application dont notamment les services de régulation visés et la question du groupe de partage de réserve réglante.

Relativement à la norme MOD-029-1A, nous voulons questionner l'impact de l'application de cette méthodologie avec la méthodologie actuelle du calcul des ATC eu égard notamment à ce qui est prévu aux *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec* (Appendice C) (ci-après les « **Tarifs et conditions** »). Nous avons également des questions similaires à l'égard de la MOD-008-1 au sujet de la méthodologie de calcul de la marge de fiabilité de transport compte tenu des *Tarifs et conditions* qui, à l'annexe C, prévoit que cette valeur est nulle.

Veillez recevoir, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

**GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.**



Paule Hamelin  
PH/